



PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE : 18 AOUT 2015									
direction	N° 22252									
de	Dir.	CE	CEI	CE	SGN	SAF	SICED	SCBT	PPRB	PZF
l'environnement	coû EN	Projets	Transp.	Com						
AFFECTÉ										
COPIE										
OBSERVATIONS	VA → BICPE 24/08/15 MC									

Nouméa, le

- 3 AOUT 2015

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA  
PROVINCE SUD  
BP L1  
98849 NOUMÉA CEDEX

Référence : SL/AM/N°1805/2015/DAPP  
Objet : STEP de Montravel – Rétrocession  
Arrêté n°1288-2012/ARR/DENV du 14/06/12  
Arrêté n°613-2014/ARR/DENV du 03/04/14

Monsieur le Directeur,

Par la présente, nous vous informons qu'au terme de la période de parfait achèvement, conformément à la convention de partenariat qui lie la SIC et la ville de Nouméa, la station d'épuration de Montravel sera rétrocédée à la commune.

La fin de la période de parfait achèvement a été fixée au mardi 4 août 2015 à minuit.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur Général Adjoint